



Indemnité de repas

Par paoline

bonjour

je travaille en maçonnerie mon employeur me paie des indemnité de repas pris hors locaux mes il les mes en haut de mon bulletin de paie et me prend des charges sur les repas on me dis que lon ne dois pas pas les mettre en haut de mon salaire mes apres avoir deduit les charge dois til me prendre des charges sur mes panier repas

je vous remercient a l avance

paoline